K1743
AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE (ASVP) / AGENTE DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE (ASVP)

Autres emplois décrits

- Agent / Agente de la surveillance spécialisée de la commune
- Agent / Agente de stationnement de la voirie
- Agent / Agente de surveillance de stationnement payant
- Agent / Agente de surveillance des voies publiques
- Agent / Agente de traversée des écoles

Définition

L'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) a deux missions essentielles sur la voie publique, faire respecter le stationnement et protéger les piétons aux abords des établissements scolaires et autres lieux publics.

- Fait respecter la réglementation relative à l'arrêt et au stationnement ainsi qu'à l'affichage du certificat d'assurance
- Constate et verbalise les infractions à différents codes, à commencer par le Code de la route
- Participe à des missions de prévention et de protection sur la voie publique

Accès à l'emploi

Ce métier est accessible sans diplôme, ou avec un diplôme de niveau CAP selon le type de contrat de travail.
L'ASVP peut devenir contractuel, c'est-à-dire intégrer la fonction publique sans concours.
Il est également possible de devenir titulaire sans concours, sous les cadres d'emploi des adjoints techniques territoriaux et adjoints administratifs territoriaux.
Pour devenir fonctionnaire titulaire, il faut passer le concours d'adjoint technique ou administratif territorial de 2ème classe. Avec une condition : il faut avoir au minimum un diplôme de niveau CAP / BEP ou équivalent.

Compétences

Savoir-faire

Savoir-faire principaux

Pilotage, Gestion, Cadre réglementaire

- Aider et dialoguer avec les usagers
- Porter assistance aux personnes
- Relever une infraction
- Verbaliser une infraction
- Sanctionner les infractions et attribuer les pénalités appropriées
- Surveiller les activités suspectes et signaler les anomalies
- Dresser et transmettre des procès-verbaux
- Rédiger des rapports d'intervention détaillés

Production, Construction, Qualité, Logistique

- Sécuriser la traversée des piétons aux abords des écoles

Coopération, Organisation et Développement de ses compétences

- Sensibiliser les usagers de la route aux règles de sécurité routière
- Alerter l'autorité territoriale d'un risque relatif à la sécurité et à l'ordre public sur les voies publiques

Management, Social, Soin

- Assurer la médiation entre les différents acteurs locaux en cas de conflit

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail

Savoir-faire secondaires

Pilotage, Gestion, Cadre réglementaire

- Analyser les demandes des usagers et apporter des réponses adaptées
- Participer à la surveillance du bon déroulement des manifestations publiques
- Constater les infractions aux arrêtés concernant la circulation, l'arrêt et le stationnement des véhicules dans les cours des gares
- Verbaliser l'arrêt ou le stationnement gênant d'un véhicule sur les passages réservés à la circulation des piétons
- Procéder à toutes constatations sur la police de la publicité, enseignes et pré-enseignes
- Rechercher et constater les infractions aux règles relatives à la lutte contre les bruits du voisinage
- Relever par écrit les infractions aux règlements sanitaires relatifs à la voie et à la propreté des espaces publics
- Constater les contraventions au Code de la route, concernant l'arrêt ou le stationnement des véhicules
- Constater la contravention au Code des assurances en cas de non-apposition d'un certificat valide sur un véhicule
- Appréhender les auteurs de flagrant délit
- Relever des identités
- Demander l'enlèvement d'un véhicule en défaut de stationnement
- Saisir les données informatiques relatives aux amendes forfaitaires
- Surveiller la propreté des lieux et les dépôts sauvages

Production, Construction, Qualité, Logistique

- Surveiller l'état des équipements et signaler tout dysfonctionnement

Coopération, Organisation et Développement de ses compétences

- Communiquer efficacement par des moyens radio

Communication, Création, Innovation, Nouvelles technologies

- Maîtriser l'outil informatique — Transition numérique

Savoir-être professionnels

- Faire preuve de réactivité
- Faire preuve d'autonomie
- Etre force de proposition
- Avoir le sens du service

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail

Savoirs

Normes et procédés

- Règles de circulation et de stationnement en agglomération
- **Réglementation et pouvoirs de police du maire**
- Code de la route
- **Règles de conduite et de sécurité routière**

Produits, outils et matières

- **Procès-verbal électronique (PVE)** Transition numérique

Contextes de travail

Conditions de travail et risques professionnels

- En contact avec du public
- Port de tenue professionnelle ou d'uniforme

Horaires et durée du travail

- Travail en astreinte
- Travail en horaires décalés
- Travail les week-ends et jours fériés

Publics spécifiques

- Public scolaire
- Tous types de public

Statut d'emploi

- Salarié secteur public

Secteurs d'activité

- Service public, défense et sécurité

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail